



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 17/04/2024

LAURÉATS DU DISPOSITIF « SITES CLÉS EN MAIN » DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

Dans le cadre du projet de loi « industrie verte » présenté par le Président de la République en mai 2023, et de France 2030, le Gouvernement a souhaité mettre en avant et accompagner des sites à fort potentiel de développement industriel. Dans un contexte de sobriété foncière, le dispositif « sites clés en main » vise à accélérer la mobilisation d'un foncier industriel de qualité.

Selon leurs besoins et leur maturité, les sites sélectionnés pourront solliciter les services de l'Etat, les régions et les opérateurs compétents. Concrètement, cela permettra d'accompagner les sites identifiés et de faciliter les procédures et le pré-aménagement.

Ce dispositif s'adresse à la fois aux investisseurs et aux porteurs de projets industriels, en proposant notamment une liste des sites fonciers qui pourront accueillir une usine à court terme, et s'adresse également aux aménageurs et aux collectivités territoriales.

Le Gouvernement a dévoilé le 17 avril 2024 les 55 sites sélectionnés au niveau national.

Dans les Hauts-de-France, 5 ont été retenus :

- Zone d'activité La Salmagne, Vieux-Reng (Nord)
- Requalification Parc Premium des Soufflantes, Escaudain (Nord)
- Zone industrielle d'avenir-phase 1, Loon-Plage (Nord)
- Zone d'activité économique « quai du rivage », Noyelle-Godault (Pas-de-Calais)
- Friche Jacob Delafon, Noyon (Oise)

Cela représente 228 hectares au total dans les Hauts-de-France.

Les 5 critères de sélection étaient les suivants :

- L'attractivité économique du site ;
- La maîtrise du site foncière du site stabilisée ;
- La limitation des incidences environnementales, notamment de l'artificialisation des sols ;
- La maturité du site, avec un potentiel d'être clé en main d'ici 2030 ;
- La pertinence et l'intégration au projet de territoire.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003

59 039 LILLE Cedex

La sobriété foncière a fait partie intégrante de la sélection des sites, avec une part significative de projets de requalification de friche industrielle. Plus de 60% des sites retenus s'inscrivent dans une logique de recyclage foncier.

Pour les 55 sites sélectionnés, le Gouvernement met en place un accompagnement sur mesure, grâce à la mise à disposition des outils de l'État et de l'ensemble des opérateurs (administratifs, financiers, ingénierie...).

Le déploiement de ces sites clés en main s'échelonne sur plusieurs années, selon leur degré de maturité : dès 2024, entre 2025 et 2027, puis entre 2027 et 2030.

Pour plus d'informations : <https://presse.economie.gouv.fr/dp-sites-cles-en-main/?token=42716d6f13ed40f618834e21aca86f44BpaHadoNDT8U!%2FWmANs2jXhxklj9LJAwUmXNSEZXCbhXvCxESVE%3D&lang=fr>

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003

59 039 LILLE Cedex